

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0105

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. **VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

**Point 34 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Île-de-France au titre de l'aménagement d'un espace sportif
« STREET WORKOUT ET CROSSFIT »**

- suite DEL2020_ **0105**

portant demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport et de la Région Île de France au titre de l'aménagement d'un espace sportif « STREET WORKOUT ET CROSSFIT » (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel n°DEL2020_0064 en date du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Mieri MAYOULOU NIAMBA, adjoint au Maire chargé du Sport, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et de la Prospective

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de financement prévisionnel (annexe 1),

AUTORISE le Maire à présenter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Île-de-France,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'État le **30 JUIN 2020**
Publié au RAA le **30 JUIN 2020**